

Le bill a été débattu plutôt à fond. L'honorable député de Cariboo (M. Irvine) a signalé comment on a divisé les actions, ce qui crée toujours des doutes dans l'esprit du grand public lorsqu'il voit une grande société agir ainsi.

Je ne comprends pas pourquoi un bill si important pour tout le pays n'ait pas été présenté par le Gouvernement au lieu de l'être par l'honorable député d'Outremont (M. Rinfret).

M. RINFRET: Parce qu'il s'agit d'une société privée.

M. BRYCE: L'honorable député d'Outremont a toute ma sympathie d'avoir été prié de piloter un bill comme celui-ci.

M. RINFRET: Vous voulez dire qu'avec votre aide, cela ira mieux?

M. GIBSON (Comox-Alberni): Ne plaiguez pas un avocat.

M. MacINNIS: Ne plaiguez pas le parrain d'un tel bill.

M. BRYCE: Quand le député indépendant m'a interrompu, j'allais dire que le Gouvernement aurait dû présenter lui-même ce bill. C'eût été plus convenable. Quand une société veut porter son capital de 150 à 500 millions de dollars, il importe que cela soit proposé à la Chambre afin que nous puissions étudier la demande. Le parti de la C.C.F. a soumis un amendement qui aura pour effet de renvoyer le fond de la question à un comité pour que nous puissions demander à quoi doit servir cet argent, convoquer les personnes qui contribuent surtout à l'édification de la Compagnie de téléphone Bell, c'est-à-dire les abonnés, et voir si ceux-ci sont servis comme ils le doivent.

M. RINFRET: Cela peut se faire au comité des chemins de fer.

M. KNOWLES: Une fois le principe adopté.

M. BRYCE: En effet.

M. RINFRET: Non. Il n'en est pas ainsi quand il s'agit d'un bill d'intérêt privé.

M. BRYCE: Oh, oui.

M. RINFRET: Pas du tout.

M. BRYCE: L'honorable député a ses opinions à ce sujet et j'ai les miennes. Je regrette qu'il ait à accomplir cette besogne. Je le plains.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Il s'en tire fort bien.

M. BRYCE: J'ai appuyé l'étatisation toute ma vie. A mon sens, le réseau téléphonique devrait être étatisé et le service fourni à

prix coûtant, car tout le monde peut s'en servir. On constate, à la réflexion, qu'il s'agit d'accorder à une société privée le droit de porter son capital social à 500 millions de dollars. Or, en accordant ce pouvoir, on contribue tout simplement à l'affermissement d'un puissant monopole privé. Nul doute que la plus grande faiblesse du régime de l'entreprise privée aujourd'hui ne soit la tendance des sociétés privées à devenir des monopoles.

Le capital social de la Compagnie de téléphone Bell est aujourd'hui de \$150,000.

M. RINFRET: Cent cinquante millions.

M. BRYCE: Je m'embrouille parce que je ne suis pas habitué à parler de pareils chiffres. Si je comprends bien, la Compagnie de téléphone Bell a été fondée ou constituée en corporation en 1880. Son capital autorisé était alors d'un million de dollars. En 1884, il fut porté à 2 millions et, en 1892, à 5 millions. En 1902, il passait à 10 millions, puis, en 1906, à 30 millions. En 1920, le capital social est passé à 75 millions et, en 1929, à 150 millions de dollars. Aujourd'hui, on nous demande de le porter à un demi-milliard, ce qui me semble tout à fait exorbitant. Encore s'il s'agissait d'une augmentation d'une centaine de millions, enfin, d'une somme raisonnable. Mais un demi-milliard! Je m'y perds tout à fait.

Une VOIX: Pourquoi ne se charge-t-elle pas de la dette nationale?

M. BRYCE: J'aimerais bien savoir à quoi cet argent doit servir.

M. RINFRET: Permettez que le bill aille au comité.

M. BRYCE: Après réflexion dans l'intervalle du débat, j'en suis à me demander si la compagnie Bell ne cherche pas à contourner les services provinciaux de téléphone afin d'être ensuite en mesure d'imposer ses conditions aux gouvernements des provinces des Prairies. Si la mesure avait été soumise au comité, j'aurais sûrement posé la question. Aujourd'hui, je ne puis être fixé sur ce point. L'honorable parrain du bill ne se prononce pas là-dessus. Mais si telle est bien l'intention, si la Compagnie Bell cherche à obtenir cet argent afin d'aménager une ligne directe en territoire américain, et ainsi de contourner les provinces des Prairies, le Gouvernement et le Parlement se couvriraient d'ignominie en le lui permettant.

M. RINFRET: J'ai fourni les explications. Lisez mon discours.

M. BRYCE: Je veux savoir si c'est à cette fin.